

Nouveau départ ...

Après une année de pause, la commune renouvelle son action avec l'association "Jeunesse et Reconstruction". Pommiers va donc accueillir début juillet une dizaine de jeunes venant des quatre coins du monde.

Outre la réalisation de travaux, orientés cette année vers le Développement Durable et l'environnement, nous souhaitons accentuer les échanges interculturels avec les habitants du village.

Si vous souhaitez plus d'informations et, pourquoi pas, vous associer à ce projet, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.

L'Agenda

- Du 27 février au 2 mars : fête des conscrits de la 5
- Lundi 9 mars : **signature de la charte** « Zéro Pesticide » à 18h15 maison des associations
- Samedi 14 mars : présentation publique AVAP de 9 à 12 h salle des mariages
- Dimanche 15 mars : **voyage en car au salon de l'auto à Genève**, organisé par la classe en 9. Renseignements auprès de Bernard Cellier : cellier.bernard2@orange.fr
- Dimanche 22 mars : carnaval APE
- Mardi 24 mars : conseil municipal à 20h30 en mairie
- Vendredi 27 et samedi 28 mars : opération broyage des végétaux
- Dimanche 29 mars : **bourse aux fringues de la classe en 7** à la salle des fêtes de 9h à 17h. Entrée du public gratuite. Renseignements et inscription : 07 80 41 35 19 ou classeen7@outlook.fr
- Samedi 11 avril : **matinée environnement** :
⇒ 9 h à 11 h : nettoyage de printemps, départ place du 11 novembre.
⇒ 9 h au local technique : atelier fabrication de composteur.
⇒ 11 h au local technique : atelier fabrication de nichoirs et infos sur le tri sélectif
- Samedi 11 avril : soirée magie de la 4 à 19h30 au Domaine des Communes
- Samedi 18 avril : belote « Loisirs et Amitié » à 13h30 à la salle des fêtes
- Mardi 21 avril : conseil municipal à 20h30 en mairie
- Dimanche 26 avril : bourse de la puériculture des « P'tites Pommes »
- Jeudi 30 avril : chanteurs du 1^{er} mai
- Jeudi 30 avril, vendredi 1^{er}, samedi 2 et dimanche 3 mai : de 8h à 13h, **vente de plançons de fleurs et de légumes** à Trézette par le comité de fleurissement

Saint Vincent



Le palmarès du concours des vins de la Saint Vincent pour le millésime 2014 est le suivant :

Pour le vin blanc :

- 1^{er} prix a été attribué à Eric Bettant,
- 2^{ème} prix à Jean-Michel Coquard,
- 3^{ème} prix à Olivier Coquard
- 4^{ème} prix à Vincent Fontaine.

Pour les rouges :

- 1^{er} prix pour Pierre-Jean Presle
- 2^{ème} prix à Olivier Coquard
- 3^{ème} prix pour Florence et Pascal Desgranges.

Pour les millésimes antérieurs :

- 1^{er} prix à Eric Bettant,
- 2^{ème} prix à Olivier Coquard,
- 3^{ème} prix à Gérard Barbery,
- 4^{ème} prix à Nadine et Pascal Bachevillier.

Le jury professionnel a été suivi pour les rouges par le jury du public qui avait réuni 170 participants.

Etat Civil

Bienvenue à :

- Emma PASQUINI-BRUNNER, le 13/12/2014
- Selma KEMITI, le 16/12/2014
- Mathys Bernard Philippe CASTELLINO, le 30/12/2014
- Elisa Lily-Rose ROZE, le 06/01/2015
- Robin JALLAT, le 15/02/2015

Ils nous ont quittés :

- Lydie Françoise Rolande THIRIET née GANIER le 19/12/2014
- André BOURGEOIS, le 11/02/2015
- Charles PERRELLE, le 11/02/2015

Infos Pratiques

MAIRIE DE POMMIERS

Lundi, mardi, mercredi : 14h/17h
Jeudi, vendredi, samedi : 9h/12h
Tél : 04 74 65 63 90
contact@mairie-pommiers.fr
www.cc-beaujolais.com/pommiers

N°d'astreinte : 06.07.38.04.37
seulement en cas d'URGENCE

ECOLE – PETITE ENFANCE

Directeur Patrick Girard :
04 74 62 18 54
École élémentaire : 04 74 62 18 54
Ecole maternelle : 04 74 68 60 96
Cantine : 04 74 68 03 70
Multi-accueil les P'tits Gnocs (crèche, halte-garderie) :
04 74 62 87 38
Mail : ptitsgnocs@slea.asso.fr

BIBLIOTHEQUE

Attention, depuis septembre, nouveaux horaires :
- Mardi de 16h à 18h30
- Mercredi de 15h à 18h
- Vendredi de 16h à 19h
- Samedi de 10h à 12h
Téléphone : 04 74 07 05 66.

RAPPEL :

L'hiver aussi, le brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique polluante interdite par arrêté ministériel et passible d'une amende. Voir l'encart « Agenda 21 » pour les solutions alternatives.

DECHETTERIES :

Trois possibilités avec votre badge : Anse, Chazay et Theizé ; chaque jour, l'une d'entre elles est ouverte.

POUR RECEVOIR POMMIERS INFOS PAR MAIL

Contactez la mairie de Pommiers (contact@mairie-pommiers.fr) pour recevoir la version numérique et d'autres infos en temps réel.

POUR COMMUNIQUER VIA POMMIERS INFOS

Votre association souhaite communiquer à l'ensemble des habitants de Pommiers, pensez à faire passer vos informations par l'intermédiaire du mail : contact@mairie-pommiers.fr. Votre information sera relayée dans la mesure du possible dans le prochain Pommiers Infos en préparation.

Pommiers INFOS

Bulletin d'informations municipales - Février 2015 - n° 37

Les Brèves de Conseils

Urbanisme : la première pierre du projet d'aménagement d'HBVS, Chemin de la Fontaine a été posée le 1^{er} décembre.

Culture : le partenariat avec le Centre Culturel Associatif du Beaujolais (CCAB) a été renouvelé pour la période 2015-2020 sous certaines conditions.

Sécurité : la nouvelle commission sécurité a été mise en place. Les mises à jour du Plan Communal de Sauvegarde et du DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, ont été approuvées en Conseil.

Réseaux : la commune de Pommiers a décidé d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés coordonné par le SIGERLY.

Scolaire : Précision sur l'organisation des temps d'activités périscolaires, ce sont les souhaits des enfants et non ceux des parents qui sont pris en compte par les organisateurs.

L'école a émis le souhait d'intégrer le programme « Eco-École » afin de favoriser la mise en œuvre d'une démarche de développement durable, grâce à la participation active des élèves et de la communauté éducative. Les classes, qui portent un projet sur l'année 2015, ont désigné des délégués « développement durable ». Des initiatives intéressantes émergent d'ores et déjà.

Voisie : Achèvement des travaux de renouvellement de conduite d'eau potable Chemin de Bethléem.

Les travaux de dissimulation de réseaux secs Chemin du Parozet sont terminés.

Bâtiments : Les travaux de réfection de la toiture du presbytère sont terminés. Le changement des menuiseries de l'école élémentaire est aussi achevé et permettra de substantielles économies d'énergie. Suite à la consultation des entreprises pour les travaux d'isolation par l'extérieur du mur de l'école maternelle, l'isolation des combles de l'école et de la salle des fêtes, les travaux sont en cours.

Sports et loisirs : Le règlement intérieur des aires de jeux a été approuvé et sera porté à la vue du public.

Le règlement de la halle de sports a été approuvé. Il instaure désormais une caution pour les associations. Les travaux de reconstruction des courts de tennis sont achevés. Les courts sont utilisables et l'un d'eux est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite.

La commune a renouvelé son partenariat avec l'association « Jeunesse et Reconstruction en accueillant le temps d'un chantier (3 semaines) plusieurs jeunes du monde entier pour un travail d'intérêt général autour de l'environnement.

Communauté de Communes : la prise de compétence Enfance Jeunesse au 1/1/2015 inclut le transfert des personnels, organisations, règlements intérieurs, volets financiers... au sein de la CCBPD, Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, qui à la charge de mettre en place les moyens nécessaires pour la gestion de ces compétences (régie, gestion du personnel...). Il en est de même pour la gestion des ordures ménagères au 1/1/2015, avec les ouvertures harmonisées des déchetteries sur le territoire (accès par badge unique).

Agenda 21 : Le label « Notre Village Terre d'Avenir » a été renouvelé et la commune a obtenu 2 hirondelles supplémentaires (3 au total), décerné le 4 Novembre 2014 par les membres du jury du Comité National de Labellisation. Pour rappel, le label « Notre Village Terre d'Avenir » met en valeur la qualité du territoire par la mise en place d'actions en faveur du développement durable.

Edito

Après la très vive émotion suscitée par les événements de début janvier et le sursaut civique engendré, la vigilance est de mise. L'un des fondements de notre démocratie repose sur l'article 1^{er} de notre constitution : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Ceci nous assure des droits avec en corollaire des devoirs : le respect de l'autre, la transmission de ces valeurs à nos enfants, le respect des symboles...

Ces grands principes se déclinent à l'échelle de notre village, de notre quotidien. Même si les enjeux sont d'une toute autre nature, il s'agit de favoriser le bien vivre ensemble.

A la lecture de ces quelques pages, vous constaterez que votre équipe municipale n'en oublie pas pour autant l'aspect pratique et concret des besoins communaux avec la mise en place de l'AVAP, le suivi de l'agenda 21, la réflexion sur la signalisation, la restructuration des locaux de l'école élémentaire, la préparation du budget... Et puis, pour en revenir à l'esprit civique, vous trouverez une présentation des élections départementales auxquelles vous êtes invités à participer par votre vote les 22 et 29 mars prochains, autre manière d'exercer son devoir de citoyen. Bonne lecture de ce POMMIERS Infos.

Daniel PACCOUD



Samedi 14 mars à la salle des mariages de 9 à 12 heures
Présentation et Exposition du projet de l'AVAP
(Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)
Démarche, Documents, Cartographie

Un premier bilan des « temps d'activités périscolaires »

Au terme de la première moitié de l'année scolaire, la commission scolaire a décidé de dresser un bilan de la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP) en effectuant deux sondages auprès des utilisateurs : l'un à destination des enfants et l'autre des parents.

Nous en profitons pour remercier tous les participants à ces sondages puisque nous avons reçu de très nombreuses réponses, ce qui nous permet de penser que les résultats ci-dessous sont assez représentatifs des deux catégories sondées.

Du côté des enfants : 76 % des enfants ont répondu au questionnaire adressé.

- 90 % d'entre eux se déclarent satisfaits de l'organisation cantine/TAP (ou inversement) entre 11h45 et 14h.
- 94 % des participants indiquent qu'ils sont contents des activités auxquelles ils ont déjà participé.
- 75 % souhaitent s'inscrire à une nouvelle activité ou refaire une activité à laquelle ils ont déjà participé.
- 98 % déclarent être contents des animateurs et 80 % souhaitent que d'autres activités soient proposées.
- Du côté des parents** : 62 % des parents ont répondu au questionnaire adressé.
- 77 % des participants se déclarent satisfaits de l'organisation des TAP concernant les horaires, dont 88 % concernant les modalités d'inscription et 90 % la durée des cycles.
- Au sujet des activités proprement dites, 94 % sont satisfaits des activités proposées et 70 % souhaitent que d'autres activités soient développées.

Les principales remarques des parents durant ce sondage portent sur la fatigue ressentie par les enfants. Cette question de la fatigue des enfants est tout à fait légitime et compréhensible : tous les membres du comité de pilotage des nouveaux rythmes scolaires y sont sensibles.

Toutefois, on peut s'interroger sur l'origine de cette fatigue ? Est-elle réellement liée aux 45 minutes d'activité périscolaire pratiquée ponctuellement ? Ou bien est-elle liée à la mise en place plus globale des nouveaux rythmes scolaires avec la demi-journée d'enseignement supplémentaire ?

Les membres de la commission scolaires profitent de cette occasion pour rappeler que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires a été décidée par le gouvernement et confirmée par une loi : la municipalité ne peut que se conformer à cette loi, qu'elle l'estime bénéfique pour la population ou non.

Le second point abordé par les parents porte sur le choix d'allonger la pause méridienne et de l'utiliser pour l'organisation des TAP.

Ce choix fait par la municipalité a été dicté par deux éléments :

- L'utilisation de ce temps est préconisée par les chrono-biologistes car il est difficile pour les enfants d'apprendre des savoirs essentiels en tout début d'après-midi, pendant la période de digestion.
 - Indépendamment de la mise en place des TAP, les effectifs de la cantine ne permettraient plus de conserver un seul service : compte tenu de cette contrainte, il est apparu assez judicieux de profiter de l'allongement de ce temps de pause méridienne pour organiser les TAP.
- Pour conclure ce bilan, il semble donc que l'organisation des TAP choisie pour nos enfants soit satisfaisante pour l'ensemble des utilisateurs. Il n'en demeure pas moins que la commission scolaire continue à travailler sur ce dossier afin de trouver de nouvelles activités et/ou des pistes d'amélioration. Pour cela, toute l'équipe de la commission scolaire reste à votre écoute... n'hésitez pas à nous donner votre avis !

Les membres de la commission scolaire

CLASSES EN 7 :



Vous avez assisté à la fête des concerts des classes en 5 et cela vous a donné envie ? Vous êtes de la classe en 7 ? Tous les amis de la 7 seront heureux de vous accueillir pour fêter tous ensemble nos concerts dans 2 ans.

Nous préparons déjà cette belle fête et pour resserrer les liens, nous commençons par organiser cette année la brocante le 5 juillet.

Nous vous convions à une réunion qui aura lieu le **6 mars à 20h30 à la maison des associations**. La participation de chacun à hauteur de ses disponibilités sera appréciée et nous permettra de faire connaissance.

Jocelyne Crozet, Présidente des Classes en 7

Le Conseil Municipal vous répond ...

Y-a-t-il des changements pour les élections départementales ?

Les élections départementales dans le Rhône auront lieu les 22 et 29 mars 2015. La loi du 17 mai 2013 réforme le nombre des cantons et le mode d'élections de l'Assemblée du Conseil Général qui devient le Conseil Départemental.

Dorénavant deux conseillers territoriaux, un homme et une femme seront élus dans chaque canton.

Le nouveau département du Rhône, suite à la création de la Métropole de Lyon validée par le Conseil Constitutionnel, comptera treize cantons avec 26 conseillers départementaux. Le **nouveau canton d'Anse** est composé de 15 communes : Ambérieux, Anse, Chasselay, Chazay-d'Azergues, Civrieux-d'Azergues, Dommartin, Lachassagne, Lentilly, Les Chêres, Lozanne, Lucenay, Marcilly-d'Azergues, Marcy, Morancé, Pommiers.

Le département structure ses actions autour de trois priorités : solidarité, développement et cadre de vie.

> **Solidarité** : à toutes les étapes de la vie - petite enfance, adolescence, personnes âgées, personnes en situation de handicap - il accompagne les familles et ceux confrontés à des difficultés sociales, économiques ou humaines en assurant une mission de conseil, de soutien, d'écoute.

> **Développement** : il investit en faveur des 110 collèges du Rhône, pour la qualité des transports en privilégiant les transports en commun et le rail, pour l'aménagement équilibré des territoires par des contrats pluriannuels avec les communes.

> **Cadre de vie** : il veille au bien-être et à la sécurité des citoyens, notamment par le biais de ses 1250 sapeurs-pompiers professionnels et 4200 pompiers volontaires. Il pratique la décentralisation culturelle et met en valeur son patrimoine, encourage la pratique sportive et préserve son environnement.

Les 20 Maisons du Rhône assurent un réseau performant au service et à proximité des citoyens.

Plus de détails : <http://www.rhone.fr/>

Le coin des Associations

TENNIS CLUB DE POMMIERS

A la suite de l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 janvier et de la réunion du comité de direction, un nouveau bureau a été constitué :

- Vincent BONVALOT, président
- Jean Christophe ELOI, trésorier
- Anne Sophie DEYDIER, secrétaire jusqu'à la prochaine AG.

La fusion avec le TC Anse ne se fera donc pas, ce qui n'empêchera pas des initiatives conjointes.

Vous pouvez me contacter aux coordonnées suivantes : vincent.bonvalot@outlook.com ou au 0670254046

BIBLIOTHEQUE

L'équipe des bénévoles vous informe :

- Des rendez-vous Livres "Coups de Cœur" les **samedis 11 avril et 13 juin** de 9h30 à 10h30 à la Bibliothèque. N'hésitez pas à venir passer un moment convivial entre lecteurs et bénévoles autour de quelques livres.
- De la rencontre sur le thème des "Chemins de Compostelle" autour du livre de Jean-Christophe Rufin "Immortelle Randonnée" dans lequel l'auteur nous parle de son parcours, le **vendredi 20 mars** à 19h dans la salle des Mariages. Les personnes ayant vécu cette expérience sont les bienvenues.
- De la séance de contes pour petits et grands le **mercredi 1^{er} avril** de 15h à 16h à la Maison des Associations.

L'AVAP...

L'AVAP : un nouveau document d'urbanisme viendra remplacer la ZPPAUP

Au-delà des sigles, l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) s'inscrit dans la notion de périmètre de protection des monuments historiques qui ont déjà évolué avec l'instauration des Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager (ZPPAUP) en place depuis 2005 sur notre commune. L'AVAP est une servitude d'utilité publique qui a vocation à se substituer à la ZPPAUP mais qui en conserve les principes fondamentaux, en intégrant à l'approche patrimoniale et urbaine les objectifs du développement durable. Elle intègre une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et s'articule dans le cadre de la protection et la mise en valeur du patrimoine avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) arrêté le 4 novembre 2013.

Elle définit également, au moment de la délivrance des autorisations d'urbanisme sur le périmètre concerné, les prérogatives de la commune et celles de l'architecte des Bâtiments de France.

Quels seront les changements, les modifications principales ?

- **Sur le périmètre** : le périmètre épouse en grande partie celui de la ZPPAUP, les contours ont été redéfinis et les zones reprécisées avec un règlement spécifique, ainsi, pas de nouvelles zones du territoire de la commune incluses.
- **Sur le règlement** : un nouveau règlement sera en vigueur pour chaque zone et sera applicable.
- **Sur les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme)** : les demandes d'urbanisme incluses dans le périmètre de l'AVAP feront comme précédemment l'objet d'un avis de l'architecte des Bâtiments de France (ABF), qui disposera d'un mois pour faire connaître sa réponse. Dans le cas d'un avis négatif de l'ABF, seule la commune aura la possibilité de faire appel auprès du préfet de région dans un délai de 7 jours.

L'élaboration de l'AVAP :

Le cabinet d'études Atelier Anne Gardoni a mené les différentes études relatives à l'élaboration de l'AVAP ; ainsi plusieurs documents sont consultables et portent l'intérêt de cette procédure :

- **Le rapport de présentation** : c'est un document porteur des fondements et de l'intérêt d'une AVAP comprenant une partie synthèse du diagnostic, les enjeux et objectifs ainsi que la justification du périmètre et la compatibilité avec le PLU.
- **Le règlement** : il se décline en fonction des zones et traduit les prescriptions et obligations à respecter dans le cadre de constructions et aménagements.
- **Les documents graphiques** : il s'agit de la cartographie définissant le périmètre de l'AVAP et le zonage.
- **Le cahier de recommandations** : document pédagogique, il est destiné à apporter des exemples de réalisations et de recommandations pour les aspects paysagers et architecturaux.

La procédure jusqu'à sa mise en application :

La phase d'étude étant actuellement terminée, la présentation au public de l'ensemble des documents se déroulera le **14 Mars** dans le cadre d'une exposition à la salle des mariages. Des membres du conseil municipal, du groupe de travail et de la commission locale apporteront les explications sur la démarche et le contenu du document retenu qui sera proposé pour être approuvé en séance du conseil municipal le 24 Mars 2015.

Toutes les remarques ou suggestions venant des habitants seront notées sur un registre mis à disposition au secrétariat durant les heures d'ouverture de la mairie et au moment de la présentation officielle.

Par la suite, le projet d'AVAP sera transmis au préfet qui saisira la CRPS (Commission Régionale du Patrimoine et des Sites) qui devra apporter son avis. S'ensuivra ensuite la consultation des personnes publiques auxquelles sera également présentée la mise en compatibilité du PLU ; un délai de 2 mois permettra de recueillir les avis afin de mettre le document à enquête publique.

Ce n'est vraisemblablement qu'à l'automne que le document définitif verra sa publication après avoir franchi les différentes étapes de validations et de concertations.

CLASSES EN 4

Prêts pour une soirée magique, le 11 Avril 2015 ?



Après 2014 féérique, 2015 sera magique avec la classe en 4 de Pommiers. Le 11 avril prochain nous vous convions à une grande soirée au domaine des communes. Mais attention, de mémoire de gnoc, jamais une telle soirée n'a été faite. Rien que pour vous : autour d'un bon repas, vous assisterez ébahis à des séances de close-up, mentalisme et magie à table, tout cela dans une très belle ambiance musicale. En famille ou avec vos amis, vous serez conquis et enchantés par cette magnifique soirée. Pour votre plaisir, chaque convive se verra offrir un apéritif et à chaque table une bouteille de crémant. Attention, le nombre de places est limité ! Alors ne tardez plus et rapprochez-vous vite de votre concert préféré de la 4 ou appelez au 06 22 07 74 06 pour réserver vos places.

Et n'oubliez pas : avec les concertés de la classe en 4, la magie de la fête opère toujours !

Soirée Magie de la classe en 4 - Domaine des Communes (Anse) - Samedi 11 avril à partir de 19h30
Préente uniquement : classe4pommiers@gmail.com / 06 22 07 74 06 / ou sur notre page Facebook